Commission on Post-Secondary Education in New Brunswick

Discussion Paper

March 2007

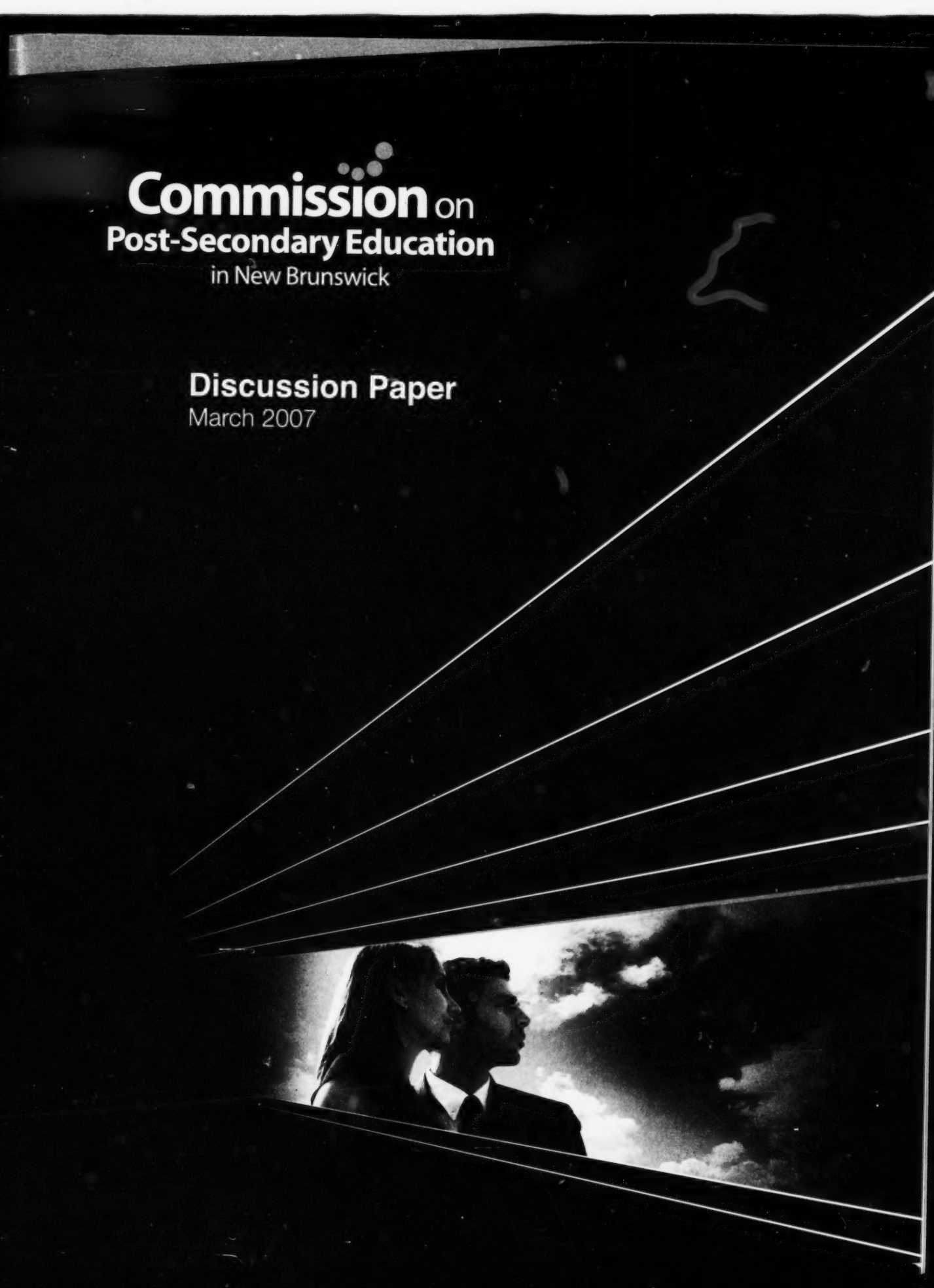

Commission on
Post-Secondary Education
in New Brunswick

Discussion Paper

March 2007

Contents

An Invitation from the Commission 1

Issues and Questions

Introduction: A Proud Heritage and an Uncertain Future 3

Accessibility 5

Relevance and Responsiveness 6

Quality and Accountability 7

Efficiency 8

Collaboration and Differentiation 8

Finance 9

Check-list of Issues and Questions 11

How to Respond 14

An Invitation from the Commission

This Commission on Post-Secondary Education was established by the Premier and the Minister of Post-Secondary Education, Training and Labour. Our terms of reference call upon us to focus on students and their post-secondary education and career success. At the same time, we are to be mindful of the needs of all New Brunswickers, whatever their age and wherever they live. We are to examine the implications of the increasing share of the costs of post-secondary education borne by students and their parents, at the same time that our economy demands more education and training. Finally, we are to examine the structure of our post-secondary education system, recognizing that the traditional groupings of choices for students between education, training and apprenticeship may no longer be appropriate. The full text of our terms of reference can be found at www.gnb.ca/cpse-ceps. We will report this summer, in time for action by the government during the 2007-08 fiscal year.

The two commissioners will be assisted by a small advisory panel representing a broad cross-section of interested and informed New Brunswickers. They will advise on the work of the commission as it proceeds and on the final report and recommendations as they take shape.

We also expect to draw on the analysis and recommendations of the Self-Sufficiency Task Force, whose work very much complements our own. Its mandate is to assess the economic and fiscal challenges facing New Brunswick and recommend steps necessary for the province to achieve self-sufficiency by 2026. They will report by mid-April 2007.

We have divided our work into two main components. The first involves gathering information and research relevant to post-secondary education in New Brunswick. Where we can be reasonably confident of the accuracy of the information, it will be posted on our web site and thus made available to all interested parties. This information will be updated as it becomes available.

We hope that making available as much information as possible will contribute to the second aspect of our work, which is to consult with as many New Brunswickers as possible about their experiences, their plans and dreams, and their ideas for improving post-secondary education in this province.

We firmly believe that post-secondary education, in all its forms, is critical to the future health and wealth of New Brunswick. We hear much these days about the knowledge economy or society, and it is easy to dismiss its claims as so much rhetoric. But there is a harsh reality that cannot be easily dismissed. The fact is that employment, job security, and income all increase as the level of education and training increase. It is the future of New Brunswick and its citizens that is at stake here, and we do not believe any of us will take that lightly.

We also know that New Brunswick faces some serious challenges in this regard. Our population is aging and, as things now stand, enrolment in college and university will almost certainly decline in the coming years. We also have a tradition of out-migration, as many of our graduates leave the province for "greener pastures". The upshot is that just as the need for a

highly educated and skilled work force increases, our capacity to meet that need is diminished. There is only one way to tackle this problem. We are going to have to be smarter than our competitors. That means we have to ensure that our young people are better trained and better educated than in the past. And it means we have to learn how to keep more of them here and employed. It means we have to do better at creating opportunities for those already out of school to continue their education and upgrade their skills. It means we have to find ways to break down the silos that too often stand as barriers between parts of our post-secondary system, imposing too heavy a price or even preventing individuals from progressing through what should be a seamless system, often only because they made a particular choice at some earlier stage.

We invite all New Brunswickers to participate in the work of this commission. There are several ways in which you can do so. If you have access to information that would assist us and others in understanding our situation and what others have done or proposed that might be helpful here, send it in and if it is appropriate, we will add it to our web site.

We also want to hear what you think. This discussion paper is designed to raise some of the important issues and questions that confront New Brunswick in relation to post-secondary education. Some may feel that we have already made up our minds on some of the issues facing New Brunswick post-secondary education. To a degree this is true. After all we have reviewed a great deal of material already, from New Brunswick and other jurisdictions, and we believe that many of the issues facing the province are not all that different from those facing other jurisdictions. However, understanding the issues does not imply we understand the best solutions for New Brunswick. The purpose of this invitation is, therefore, to offer you the opportunity to challenge our view of the issues, suggest alternative interpretations and recommend appropriate courses of action. We certainly expect to learn more. As a result, we believe that true learning starts with a willingness to understand the issues, no matter how uncomfortable they may be, before considering what alternatives might represent our best course of action.

At the end of the paper you will find a check-list of questions. We invite you to respond, on-line if you prefer. Of course you may add anything else that you think may help us in our task. Some may prefer to submit a more formal document in the form of a brief. That is fine, so long as the brief is kept reasonably short. We ask that the maximum length be kept to not more than 20 pages.

Jacques L'Écuyer
Rick Miner

Issues And Questions

Introduction: A Proud Heritage and an Uncertain Future

Post-secondary education in New Brunswick can be traced back to 1787, when what is now The University of New Brunswick (UNB) was founded, just three years after the establishment of the province itself. More recently, in the early 1960s, John J. Deutsch proposed a major restructuring that resulted in the establishment of the Université de Moncton, with its two ancillary campuses in Shippagan and Edmundston. St. Thomas University was relocated to Fredericton, adjacent to the campus of UNB, while the second campus of UNB was established in Saint John. Mount Allison University in Sackville, meanwhile, has developed into one of the country's leading undergraduate liberal arts institutions. Taken together, these institutions enrolled 20,256 full-time and 4,552 part-time students in 2004-05 for a total full-time equivalent enrolment of 21,119.

A noteworthy development in 1973 was the establishment of the New Brunswick community college system, replacing and expanding the previous system of trade schools. The college system has eleven campuses, six of which operate in English and five in French. A specialized institution, the Maritime College of Forest Technology, operates outside of the community college system. Taken all together, these institutions enrolled some 5,380 students in regular programs in 2005-06, plus another 11,799 under contract arrangements. Another 1,088 were enrolled in academic upgrading and second-language training. Another 1,897 were enrolled in night school programs, 369 were learning through courses offered via the web, and 1,408 were taking correspondence courses.

A part of the mandate of the community college is to be a provider of the in-school component of apprenticeship training. This is a long-standing form of post-secondary training that combines on-the-job with in-school training, usually over a four-year period. There were 3,151 apprentices registered in 72 designated trades in March 2006. Almost all were male.

The four universities with their seven campuses, together with the eleven-campus community college system, plus the forestry college, make up the public system. There are also private post-secondary institutions at 81 locations in the province that are registered under the *Private Occupational Training Act*, and which collectively enrolled 3,077 students in 2005-06, down from over twice that number just eight years earlier. Most of these institutions offer short-term occupation-specific training, and while they do not receive provincial funding as institutions, most of their students are eligible for federal and provincial student aid. Included in the category of private institutions are the Atlantic Baptist University, St. Stephen University, and Bethany College, which also qualify for student aid but do not receive provincial funding. They were all incorporated under private Acts of the Legislature.

This is a bare-bones outline of the evolution and current structure of New Brunswick's post-secondary education system. The province can be justly proud of its past, and the heritage it has bequeathed to the present. But our task is to look to the future, and the future of post-secondary education in New Brunswick must come to terms with some serious challenges and address some challenging questions.

The first challenge is posed by the changing nature of the global economy and the new realities that face our students in seeking to prepare themselves for a future that promises only to be very different from the past (and the world of their parents). At the very least our post-secondary institutions must be flexible, able to adapt quickly to new opportunities. If

New Brunswick is to meet this challenge our students and our post-secondary institutions must be prepared and equipped to compete successfully in a global environment. That means our graduates must be able to take their places with the best in the world, and our institutions must be as good as any anywhere. It means our graduates must be fully conversant with the latest communication technologies and our institutions must be able to use these technologies in teaching and learning, including using the opportunities presented in the field of distance education.

The second overriding challenge arises from the demographic reality of New Brunswick's population. The population is aging and this, coupled with a low rate of immigration, means that without change we face the certain reality of a dramatic decline in post-secondary enrolments. Enrolments, especially in universities, are already declining and we can expect a further erosion of about 20% over the next decade or so in the anglophone sector, and slightly more in the francophone sector. Figure 1 below illustrates this reality dramatically.

Taken together, these challenges demand some bold new directions in post-secondary education. More of the same is simply not an acceptable option; it offers only the prospect of decline. The choice has to be more imaginative, turning the challenges into opportunities for change.

The remainder of this discussion paper is designed to assist in responding to these challenges, to point the way to a more dynamic post-secondary system, one that will meet the needs of future students and help secure a prosperous and healthy society. As you prepare your responses to this discussion paper, we ask above all that you start by asking yourselves two overriding questions: first "what would the ideal post-secondary system for New Brunswick look like?" and second, "what would I expect from such a system?"

The issues and questions are organized under six headings: accessibility, relevance and responsiveness, quality and accountability, efficiency, collaboration with differentiation, and finance. While it is hoped

Figure 1: **Potential Post-Secondary Students**

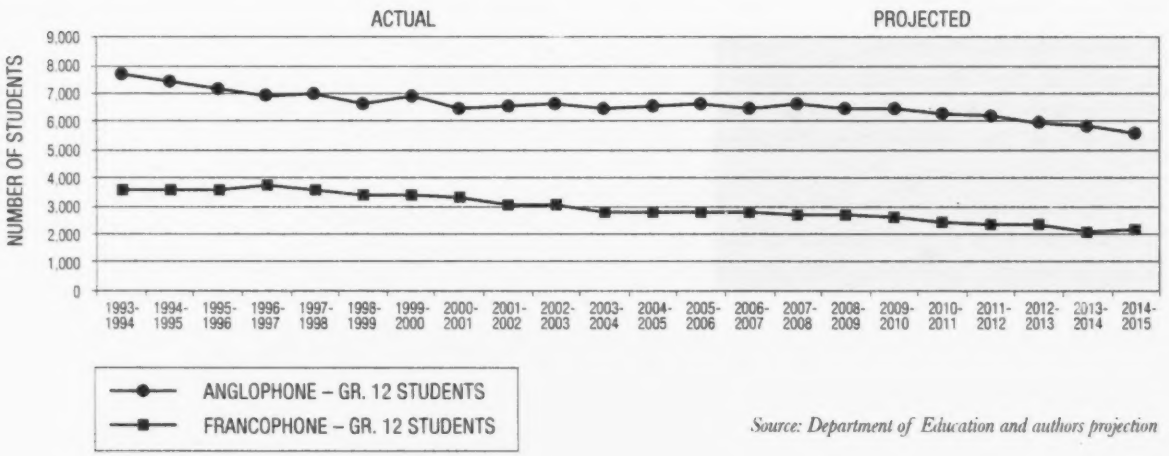

Source: Department of Education and authors projection

that this ordering will assist in organizing your responses and subsequent discussion, it is obvious that these topics are often interrelated. You should not feel constrained by the questions and, in any case, we have left an open-ended section where you can add whatever is on your mind. You should also feel free not to answer all of the questions.

Accessibility

In a free and democratic society, access to post-secondary education is a fundamental value. It means that each individual has the opportunity to learn – to acquire the knowledge and skills – appropriate to his or her ability, needs, and interests. It means there must be no barriers imposed by income, age, or by choices made earlier in life. And it means that appropriate information must be available to help guide individuals and their parents and partners through each stage of their educational experience.

How does New Brunswick fare in terms of this fundamental value? In some respects, quite well. University enrolments and participation rates (those attending university as a percentage of the 18-24 age group) are high. Indeed, participation rates are among the highest in Canada. The picture is not so rosy, however, when we observe that approximately 20% of students do not proceed from first to second year. This high drop-out rate places New Brunswick universities in the bottom half of Canadian universities, and well below what many would consider acceptable. It represents a serious waste of precious human resources, for the individual, his or her parents, and for society as a whole. Why is it happening? Are too many individuals entering university who would have been better served by another form of post-secondary education? Did they enter a program in which they were not interested, or for which they were not well suited? Did they receive inappropriate advice or guidance?

When we turn to the community college sector the picture is very different. Here, New Brunswick's enrolments and participation rates are far below the national average. Indeed, in some provinces college participation rates match those of universities. Figure 3 shows college participation rates for 18 to 21 year olds in New Brunswick compared with Canada.

Figure 2: **University Participation Rate**

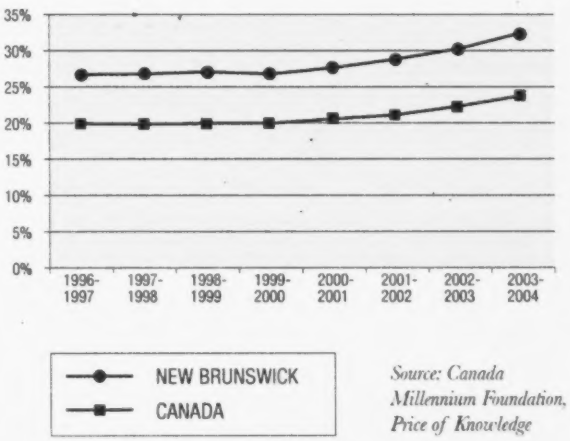

Source: Canada Millennium Foundation, Price of Knowledge

Figure 3: **College Participation**

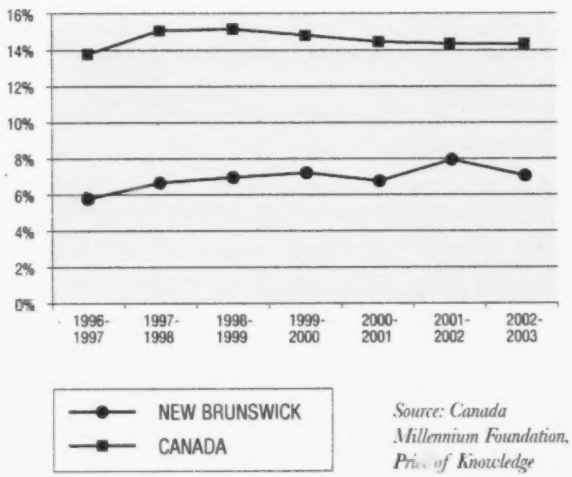

Source: Canada Millennium Foundation, Price of Knowledge

Why the difference? Is community college not seen as attractive a choice as university? Is the college system not meeting the needs of as many prospective students as elsewhere in Canada? Does the difficulty of obtaining university credit for work done in a college discourage college attendance? Is this pattern of enrolment meeting the needs of the labour market in New Brunswick and elsewhere?

The apprenticeship program is closely associated with the community college system, providing the in-school component of training. Registration in apprenticeship programs has grown slightly in recent years, but we know that New Brunswick and the country as a whole face the prospect, and in some cases the present reality, of serious job vacancies in many of the skilled trades. This is a serious threat to the provincial economy. What needs to be done to attract more people into these trades? Does the onus of responsibility lie with government, industry, or the apprenticeship system itself?

Private colleges provide an alternative to the public system, especially for those seeking job-specific training of relatively short duration. But enrolment in private institutions declined quite dramatically in recent years, although it appears to have stabilized now. What are the implications for accessibility of a fluctuating private sector market?

Overall, New Brunswick maintains a reasonable balance between those who come from other jurisdictions to study here and those from New Brunswick who go elsewhere to study. On the surface this seems to be an acceptable arrangement. After all, studying away from home can be a positive learning experience in itself. The troubling aspect of this situation is that it does not seem to pay the dividends for New Brunswick that might be expected. Many of those who study elsewhere do not return to this province, and many of those who come from elsewhere do not stay after graduation. Even many of those New Brunswickers who stay here for their post-secondary studies leave the province after graduation.

We note with interest the *Tuition Tax Cash Back Credit Act*, passed by the provincial legislature in June 2006. This provides rebates of up to $2,000 per year ($10,000 in total, or 50% of total tuition) against tuition fees paid by individuals who work in New Brunswick after graduation, and thus pay provincial income tax. This could be an important addition to the arsenal of tax credits, loans, and grants currently available to post-secondary students. We will watch with interest to see how effective this initiative turns out to be.

We cannot leave a discussion of accessibility without noting the underrepresentation of First Nations in our post-secondary institutions. This problem is tied up with jurisdictional issues, but the result remains unacceptable to all Canadians. We need to do better.

Relevance and Responsiveness

Is New Brunswick's post-secondary system meeting the needs of the province, including students and employers? The relatively high drop-out rate among university students, as well as the relatively low participation rate for college students raise some concerns in this regard. Do students drop out because they were ill prepared, or because the programs they entered did not meet their needs?

How current, for example, are curricula and technology? Why do so many university students enrol in arts programs, while the need grows for graduates in the sciences, pure and applied mathematics, computer science and engineering? Are college programs too narrowly focussed? Is enough attention paid by colleges to general education, so that students are better equipped to find, or even create, jobs in this new and rapidly changing economy? Is enough attention paid by universities to skill development and preparation for the labour market? Are we responding adequately to the growing shortage of workers in the skilled trades? The fact that 97% of apprentices are still male suggests at least one possible missed opportunity.

Are our post-secondary institutions sufficiently flexible, able to adapt to changing circumstances in a timely fashion? Important questions present themselves in both the college and university sectors. Is the degree of centralized government control of the college system still appropriate? Should the colleges have greater independence, and should there be increased community representation on governing bodies, particularly by students and employers?

In the case of universities, we need to ask whether the traditional role of senates and governing boards, especially since faculty interests are now protected by unionized collective bargaining, still meets the needs of contemporary society. Does it, on the contrary, serve to retard responsiveness and restrain innova-

tion? Is the public interest, including the interests of students and employers, sufficiently represented and protected? Are universities sufficiently familiar with developments in the province's high schools?

Quality and Accountability

Quality and accountability lie at the very heart of the public interest in post-secondary education. At the moment, the Maritime Provinces Higher Education Commission (MPHEC) has a mandate to monitor and report on the quality assurance mechanisms in place in each university under its purview (which includes all of the universities plus the Maritime College of Forest Technology). It is important and timely that we examine the effectiveness of this mandate. In doing so, we need to ask whether the community colleges should be included, and whether a specifically New Brunswick agency, one that did include the colleges, would be more effective.

Questions of quality and accountability extend to the private sector as well. It is one thing to rely on market forces to weed out weak or incompetent instruction. It is quite another to have confidence that students whose tuition is supported by student aid programs are receiving a quality education or training. And prospective employers have an interest in being assured that programs offered in the province, whether public or private, achieve the objectives expected of them.

The advantages of a robust quality assurance and accountability framework are twofold. On the one hand, it requires institutions to clarify the objectives of the programs they offer. What are students expected to learn? What are the competences they are expected to acquire? After all, one cannot evaluate successful teaching and learning unless one is clear about what the expectations are. Secondly, quality assurance and accountability require that the teaching itself be effective. Do our institutions pay enough attention to teaching how to teach? Is teaching effectiveness monitored, and are programs in place to bring teaching quality to the highest possible level? Are students effectively involved in evaluating the quality of teaching? Does each institution, in short, place sufficient emphasis on the quality of teaching?

What is the role of research in post-secondary education in New Brunswick? One sobering fact is that this province ranks dead last among provinces in terms of research funding per faculty member. As Figure 4 demonstrates, the dollar value of research funding has remained remarkably flat in recent years, while that for Canada as a whole has been steadily increasing.

Figure 4: **Research Dollars per Faculty Member**

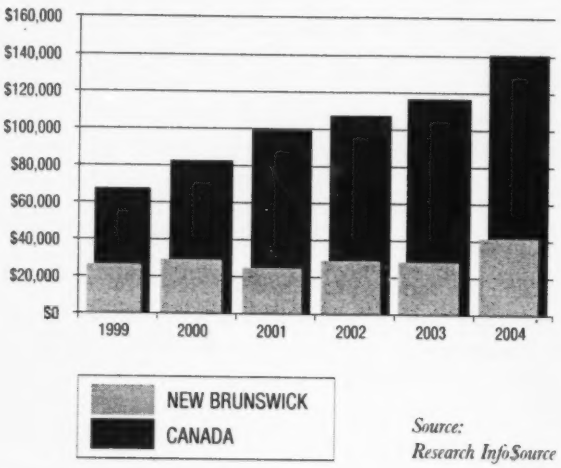

Source: Research InfoSource

A somewhat different, and perhaps more optimistic picture, is revealed in Figure 5 where total research funding for each of New Brunswick's universities is displayed. As might be expected, UNB attracts the bulk of New Brunswick's research funding, with Moncton placing a much smaller second. Mount Allison and St. Thomas are relatively smaller players in the research field.

What significance should we attach to this information? On the one hand it is certainly troubling in terms of the prospects for increasing productivity and competitiveness in a knowledge-based economy. But should every professor be expected to be actively engaged in research? And who should be responsible for judging the quality and relevance of the research that is carried out? Moreover, if not all professors are expected to engage in research, should teaching loads be adjusted accordingly? Is there a research role for community colleges?

Figure 5: **Federal Research Funding**

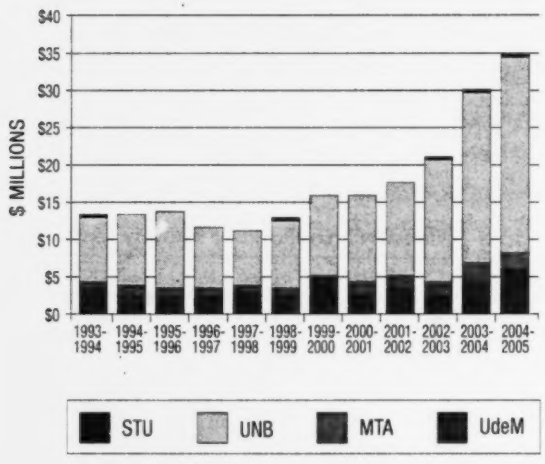

Source: CAUBO

There is a serious issue here for New Brunswick because the mandates of our universities vary considerably with respect to research. Both UNB and Moncton consider themselves "full service" universities, a definition that includes both research and graduate education. Mount Allison and St. Thomas, on the other hand, define themselves as primarily undergraduate teaching institutions. Does this differentiation serve the interests of New Brunswick, and what does it imply for quality assurance, governance, collaboration, and funding?

Efficiency

The central question here is whether and to what extent the internal structures and operations of our post-secondary institutions work to advance the central objectives of accessibility, relevance and responsiveness, quality and accountability. At least in the case of publicly supported institutions, the public interest must trump the interests of the institutions themselves.

At the very least, the public has a right to expect its publicly supported post-secondary institutions, colleges and universities both, to behave as parts of a provincial system. We should expect that, to the maximum extent possible, a credit earned in one provincial institution, college or university, is recognized by the others.

The appropriate mechanisms to ensure this transparency need to be developed and enhanced, either by the institutions themselves, the preferred option, or by government. It may involve credit-by-credit protocols worked out in advance, along the lines of the British Columbia Council on Admissions and Transfer or the Nova Scotia Prior Learning Assessment Centre, or it might employ a more flexible system of block transfers. What is the mechanism that would most appropriately and effectively achieve the desired objective for New Brunswick?

We need to question the degree of separation that exists between community colleges and universities, especially where both institutions are located in the same community. Does this so-called "binary divide" constitute the most efficient use of public resources? Would there be value in closer collaboration? In posing that question we have to acknowledge the powerful constraint embodied in the different cultures of the two types of institutions. We also need to recognize that this is a case where one approach undoubtedly will not fit all situations. Needs and opportunities vary. One pressing case concerns the Université de Moncton at Shippagan and Edmundston, and the best way to secure their futures. A new relationship with the community college system offers one possibility. Developing specialized centres of excellence might offer another. Another situation that presents a unique opportunity arises from the decision to establish a community college in Fredericton. What should its role and relation to UNB and St. Thomas University be? Is this an opportunity to create a new kind of institution designed to meet the needs of the twenty-first century?

Collaboration with Differentiation

We live in an increasingly global environment in which international competitiveness has become the key to the welfare and prosperity of nations and provinces. And international competitiveness depends more on the education and training of people than ever before. We need to set the highest possible standards of achievement for our students and our institutions. They must be able to face and succeed in international competition. The future of New Brunswick depends on it.

We do not think greater standardization, either of programs or of institutions, is what the new global reality requires. Standardization so often paves the road to mediocrity. We need a more creative, innovative post-secondary system, and that can best be achieved by encouraging differentiation among and within institutions. They must decide where they can excel and they must have the freedom to pursue that goal with vigour. But differentiation must be attended by collaboration. Otherwise, we invite the very silo mentality we see too much of in the world already. The ideal for which we must aim must be to promote collaboration with differentiation. The question is how best to do this.

One part of the answer may be to put greater effort into strategic planning at the institutional level. By strategic planning we do not mean exercises in defence of all that the institution currently does. Strategic planning is about confronting the circumstances and prospects that face the institution and making choices – some of them undoubtedly difficult – that will steer the institution to a desired future state. It is geared to results, not activities. It is a tool employed to achieve a better future, not an objective in itself.

What is the state of strategic planning in New Brunswick's colleges and universities? How do they define themselves, and how congruent is that definition with the needs of the province? We know the universities have put considerable effort and energy into strategic planning. We will be interested in discussing with them the results of that work.

Interestingly, the challenge of achieving differentiation with collaboration raises different questions for the college and university sectors. Stated bluntly, the college system may need greater differentiation, while the university sector might benefit from closer collaboration. Do individual colleges have the freedom to respond appropriately to the training needs of their communities? Should college and university facilities in the same community be more closely integrated? Should there be greater collaboration between the universities? We note, for example, that New Brunswick has no institutional equivalent of the Council of Ontario Universities or the Council of Nova Scotia University Presidents. Should there be an even broader grouping, one that includes college representation as well as university, one that explores areas where increased efficiencies and quality might be achieved through sharing services? Should there be greater collaboration between the Université de Moncton and the University of New Brunswick, perhaps especially in graduate studies and research?

Finance

The question of who should pay for post-secondary education, and how much, are among the most contentious issues confronting this commission. There are those who advocate higher tuition fees on the grounds that the future benefits of a post-secondary education far outweigh the cost of tuition. On the other hand there are those who advocate lower or even zero tuition, on the grounds of fairness and in recognition of the fact that the higher incomes associated with a post-secondary education will result in higher income taxes paid to government.

Tuition fees, especially in universities, have certainly increased in recent years and, as Figure 6 illustrates, they now represent a much higher proportion of total operating income.

While this has to be acknowledged, it also needs to be recognized that tuition fees are not the only, and not necessarily the largest, element, in the total cost of attending a post-secondary institution. For many students there is no alternative to living away from home, which adds substantially to the total cost, as does the income that must be foregone for many, especially older, students.

This is why we need to look hard at ways of reducing the total cost. The experiment in the Miramichi, in which several universities offer first year classes within the community, represents the kind of collaboration that can pay huge dividends in increased access and reduced costs. Similarly, modern communications technologies make distance education a realistic alternative for some students and we need to explore ways of enhancing its availability in New Brunswick.

It is also important, of course, to address the issue of student aid, which is separate from, although clearly related to, the cost of post-secondary education. At

Figure 6: **Student Fees as a Source of University Operating Revenue**

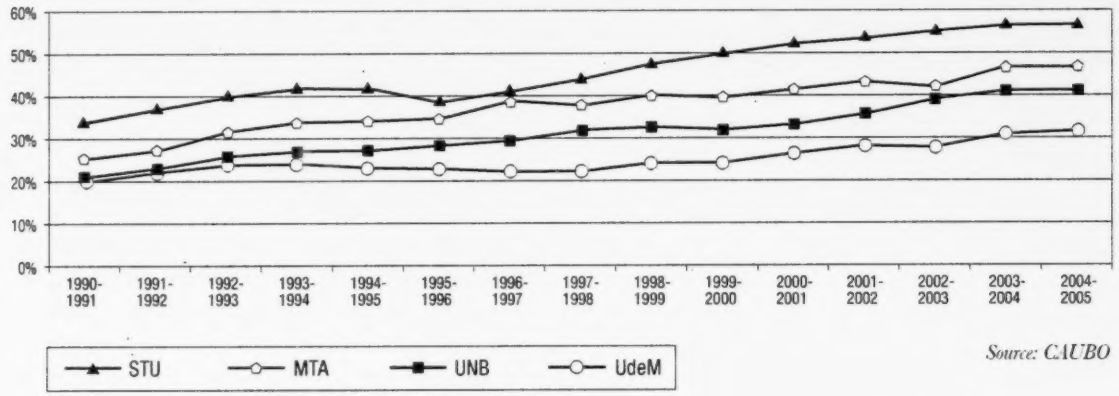

Source: CAUBO

present, student aid comes in a variety – some suggest a bewildering variety – of forms, including federal and provincial income tax credits, the integrated federal and provincial student loan, bursary, and loan remission programs, the Canada Millennium Scholarship program, plus the newly introduced New Brunswick tuition tax cash back credit. On top of these are bursary and scholarship programs funded and administered by individual universities and private agencies. Figure 7 illustrates the major components of student aid. These are total expenditures, but the provinces illustrated were selected because they are reasonably comparable in terms of size and student population. So while the amounts are not exactly comparable, they are useful in illustrating the fact that overall, New Brunswick fares reasonably well in this regard, with total student aid second only to Saskatchewan.

Figure 7: **Total Provincial Student Aid Assistance**

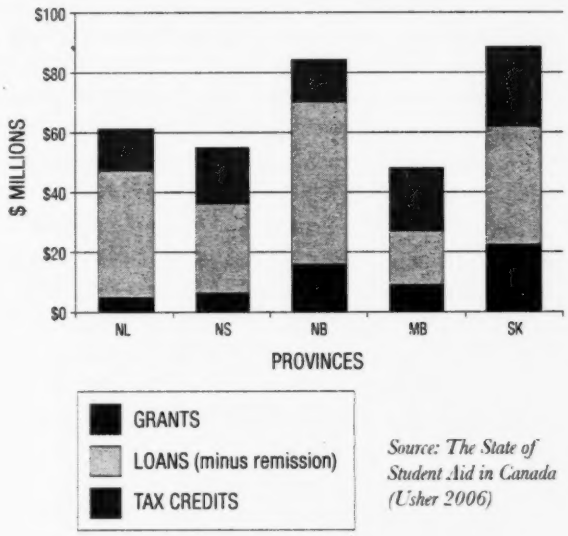

Source: The State of Student Aid in Canada (Usher 2006)

Not surprisingly, there have been numerous proposals intended to simplify student aid and improve its effectiveness and fairness. The graduate tax and income contingent loan repayment schemes fall into this category. The latter defers loan repayment until after graduation and then ties the amount to be repaid to the person's post-graduation income. Graduates whose income falls below a defined level pay nothing, while those who earn above the threshold pay a percentage of their incomes, usually for a maximum number of years, after which the loan is completely forgiven. This is the approach already adopted in Australia and the United Kingdom and recently recommended for Ontario by the Rae report.

We will look closely at this and other proposals. Whatever approach is ultimately recommended, the principal objective must surely be that all New Brunswickers are assured of the means to pursue a post-secondary education at a cost they can reasonably afford. We invite your suggestions as to how we might do that.

Check-list of Issues and Questions

Please tell a little about yourself:

Gender:
- ☐ M
- ☐ F

Age:
- ☐ under 18
- ☐ 18-24
- ☐ 25-34
- ☐ 35-44
- ☐ 45-54
- ☐ 55 and over

Education:
- ☐ No degree, certificate or diploma
- ☐ High school graduation certificate
- ☐ Trades certificate or diploma
- ☐ College certificate or diploma
- ☐ University certificate or diploma below bachelor level
- ☐ Bachelor's degree
- ☐ University certificate or diploma above bachelor level
- ☐ Master's degree
- ☐ Earned doctorate

Occupation (including student):

If a student, in what institution and program are you enrolled:

If a student, are you studying full time or part time?

If a student, what are your plans after graduation?

If you are representing an organization or institution, what is its name?

If not a student and not representing an organization or institution, could you indicate briefly the nature of your interest in post-secondary education?

Any other information you think would be helpful:

1. **In your opinion, what would the ideal post-secondary system for New Brunswick look like?**

2. **How would you describe your own expectations for post-secondary education?**

3. **Can you suggest ways to improve accessibility, particularly in rural areas?**

4. **What needs to be done to encourage more graduates to remain in New Brunswick?**

5. **Can you suggest initiatives that would help decrease the drop-out rate?**

6. **Is New Brunswick's post-secondary system meeting the needs of students and employers?**

7. **How do you think New Brunswick's universities and colleges rank in comparison with others?**

8. **What do you think should be done to improve the quality and quantity of research in New Brunswick's post-secondary institutions?**

9. **What do you think should be the relationship between community colleges and universities?**

10. **What would be the most effective and fairest way of paying for post-secondary education?**

11. **Any other comments or suggestions?**

How to Respond

We want to hear from you!

Please answer the questions in the check-list, but feel free to tell us whatever you think we need to hear.

This is your commission, and your views are important, whether as an individual or speaking for a group or institution.

Write to us by email at **cpse-ceps@gnb.ca**
by fax at **506-444-2054**
or by mail at
Commission on Post-Secondary Education in New Brunswick
535 Beaverbrook Court, Suite 105
Fredericton, NB, E3B 1X6

If you have any questions, call us at **506-444-2082**.

And don't forget to check out our web site at **www.gnb.ca/cpse-ceps**. It's loaded with information, including this discussion paper.

Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick

Document de réflexion

Mars 2007

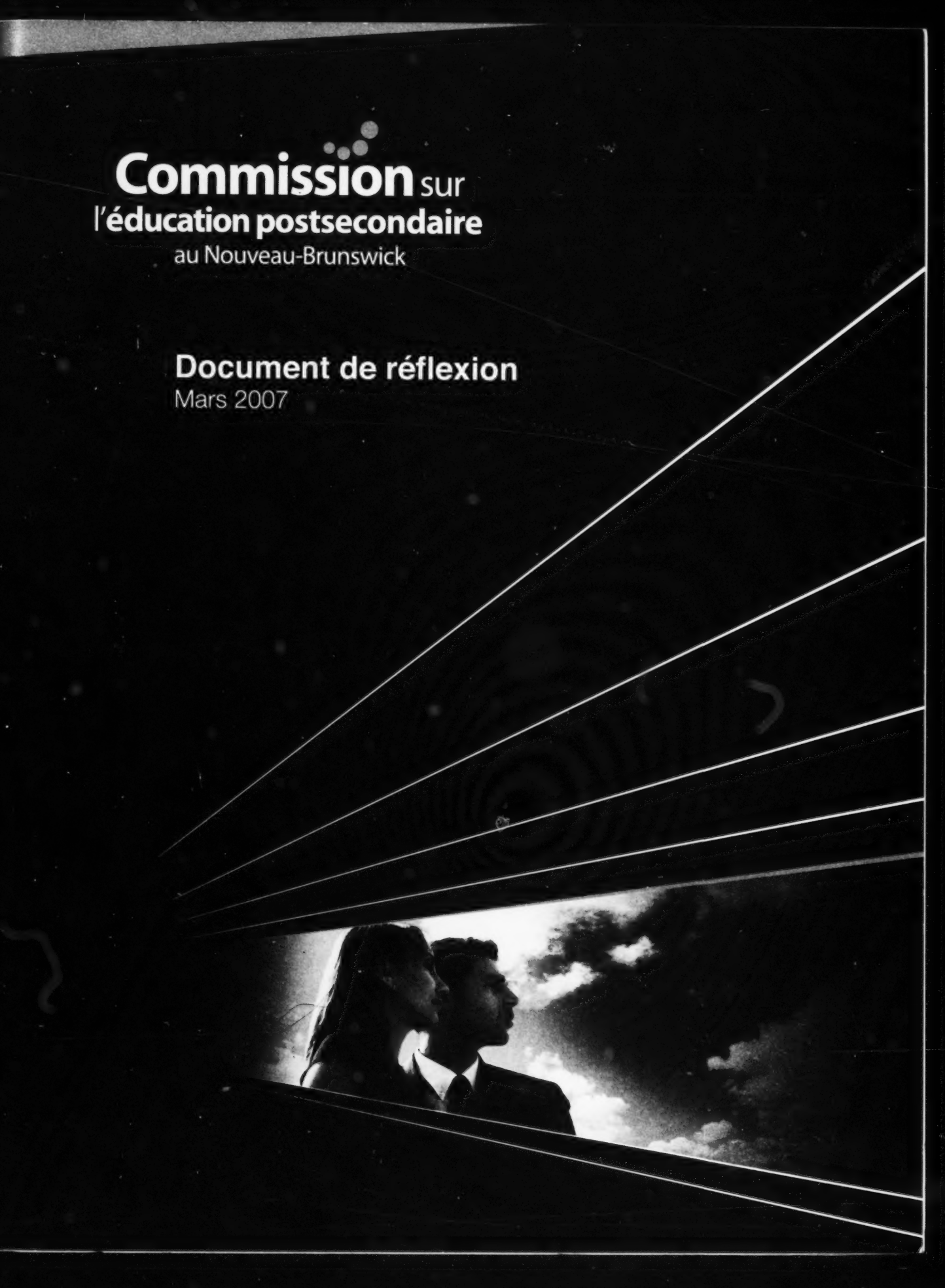

Commission sur
l'éducation postsecondaire
au Nouveau-Brunswick

Document de réflexion

Mars 2007

Table des matières

Invitation de la commission 1

Enjeux et questions

Introduction : Un fier héritage et un avenir incertain 3

Accessibilité 5

Pertinence et réponse 6

Qualité et responsabilité 7

Efficacité 8

Collaboration et différenciation 9

Finances 10

Liste d'enjeux et de questions 12

Comment répondre 15

Invitation de la commission

La présente Commission sur l'éducation postsecondaire a été créée par le premier ministre et le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Selon notre cadre de référence, nous devons nous concentrer sur les étudiants ainsi que sur leurs études postsecondaires et leur succès dans leur carrière. Nous devons en même temps tenir compte des besoins des Néo-Brunswickois, quel que soit leur âge et où qu'ils habitent. Nous devons examiner les incidences de l'accroissement de la part des coûts de l'éducation postsecondaire assumée par les étudiants et leurs parents, au même moment où notre économie exige une éducation et une formation accrues. Enfin, nous devons examiner la structure de notre système d'éducation postsecondaire, tout en reconnaissant que les groupements de choix traditionnels pour les étudiants entre l'éducation, la formation et l'apprentissage ne sont peut-être plus appropriés. Le texte intégral de notre cadre de référence se trouve à www.gnb.ca/cpse-ceps. La commission présentera son rapport à l'été, à temps pour que le gouvernement puisse prendre des mesures pendant l'exercice financier 2007-2008.

Les deux commissaires sont secondés par un petit comité consultatif représentant un vaste échantillonnage de Néo-Brunswickois intéressés et informés. Ce comité donnera des conseils sur le travail de la commission au fur et à mesure de l'élaboration du rapport final et des recommandations.

Nous entendons utiliser l'analyse et les recommandations du Groupe de travail sur l'autosuffisance dont les travaux sont un important complément aux nôtres. Le mandat de ce groupe est d'évaluer les défis économiques et financiers auxquels le Nouveau-Brunswick fait face et de recommander les étapes que la province doit suivre pour atteindre l'autosuffisance d'ici 2026. Ce groupe de travail présentera son rapport à la mi-avril 2007.

Nous avons réparti notre travail en deux grandes composantes. La première est la collecte d'information et la recherche sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Lorsque nous serons raisonnablement sûrs qu'elle est exacte, l'information sera affichée sur notre site Web. Elle sera donc mise à la disposition de tous les intéressés. Ces données seront mises à jour au fur et à mesure que l'information deviendra disponible.

Nous espérons que l'information qui sera disponible contribuera au deuxième volet de notre travail, qui est de consulter le plus grand nombre de Néo-Brunswickois possible au sujet de leur expérience, de leurs projets, de leurs aspirations, et des améliorations qu'ils proposent à l'éducation postsecondaire dans la province.

Nous croyons fermement que l'éducation postsecondaire sous toutes ses formes est essentiel à la santé et à la prospérité futures du Nouveau-Brunswick. L'économie ou la société du savoir est un sujet qui est souvent abordé de nos jours. Il est facile de ne pas vraiment se préoccuper de ces revendications en disant tout simplement que c'est beaucoup de rhétorique. Mais la dure réalité ne peut pas être facilement ignorée. La réalité c'est que l'emploi, la sécurité d'emploi et le revenu augmentent tous au fur et à mesure que le niveau de scolarité et de formation augmente. C'est l'avenir du Nouveau-Brunswick et de ses citoyens qui est en jeu et nous sommes persuadés que personne ne prendra cette réalité à la légère.

Nous savons également que le Nouveau-Brunswick est confronté à d'énormes défis à cet égard. Notre population vieillit et, étant donné l'état actuel des choses, les inscriptions dans les collèges et les universités diminueront sûrement au cours des prochaines années. Nous avons une tradition d'exode, car bon nombre de nos diplômés quittent la province pour

des « pâturages plus verdoyants ». Cet exode a des conséquences : en même temps que le besoin d'une main-d'œuvre qualifiée et très scolarisée augmente, notre capacité de répondre à ce besoin diminue. Il y a une seule façon de s'attaquer à ce problème. Nous devons être plus intelligents que nos compétiteurs. C'est-à-dire que nous devons nous assurer que nos jeunes sont plus qualifiés et plus scolarisés que par le passé. Nous devrons donc apprendre à en retenir un plus grand nombre ici et au travail. Nous devrons donc mieux réussir à augmenter les chances de ceux qui sont déjà sortis de l'école de poursuivre leurs études et d'accroître leurs compétences. Nous devons donc trouver des moyens d'éliminer le cloisonnement qui trop souvent est un obstacle entre certaines composantes de notre système postsecondaire. Ce cloisonnement a un coût trop élevé ou empêche même les personnes de progresser dans un système qui devrait être continu, souvent uniquement parce que ces personnes ont fait un choix particulier à une étape précédente.

Nous invitons tous les Néo-Brunswickois à participer aux travaux de cette commission. Il y a plusieurs moyens de le faire. Si vous avez accès à de l'information qui pourrait être utile et qui nous aiderait nous-mêmes et d'autres à comprendre la situation et à saisir ce que les autres ont fait ou proposé, faites-nous parvenir cette information. Si elle est appropriée, nous l'ajouterons à notre site Web.

Nous sommes aussi intéressés à savoir ce que vous pensez. Ce document de réflexion soulève des questions et des enjeux importants auxquels le Nouveau-Brunswick est confronté dans le domaine de l'éducation postsecondaire. Certains pensent peut-être que nous avons déjà pris notre décision sur quelques questions concernant l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Dans une certaine mesure, il est facile de comprendre pourquoi il en est ainsi. Après tout, nous avons déjà étudié beaucoup de matériel provenant du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs et nous croyons que bon nombre des enjeux auxquels fait face la province ne sont pas si différents. Cependant, comprendre les enjeux ne signifie pas que nous comprenons les meilleures solutions pour le Nouveau-Brunswick. Le but de cette invitation est donc de vous offrir l'occasion de remettre en question nos points de vue sur ces enjeux et de suggérer d'autres interprétations, et aussi de recommander des options appropriées. Nous nous attendons certainement à en apprendre davantage. Conséquemment, nous croyons que l'apprentissage réel commence par une volonté de comprendre les enjeux, aussi inconfortables puissent-ils être, avant de considérer quelles possibilités représenteraient notre meilleure option.

À la fin du document, vous trouverez une liste de questions. Nous vous invitons à y répondre, en ligne si vous préférez. Bien entendu, vous pouvez ajouter d'autres éléments qui, selon vous, sont susceptibles de nous aider dans notre tâche. Certains préfèrent peut-être soumettre un document plus officiel sous forme d'un mémoire. Ce format nous convient, dans la mesure où le mémoire est passablement court. Nous vous demandons de limiter la longueur à 20 pages.

Jacques L'Écuyer
Rick Miner

Enjeux et questions

Introduction : Un fier héritage et un avenir incertain

L'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick remonte à 1787, au moment où l'actuelle Université du Nouveau-Brunswick (UNB) a été fondée, juste trois ans après la création de la province. Plus récemment, soit au début des années 1960, John J. Deutsch proposait une importante restructuration qui a donné lieu à la création de l'Université de Moncton avec ses deux campus auxiliaires, celui de Shippagan et celui d'Edmundston. L'Université St. Thomas a été déménagée à Fredericton, près du campus de l'UNB, tandis que le deuxième campus de l'UNB a été établi à Saint-Jean. Entre-temps, l'Université Mount Allison à Sackville s'est développée pour devenir un des établissements d'enseignement des arts libéraux de premier cycle les mieux cotés au pays. Ensemble, ces établissements comptaient 20 256 étudiants à temps plein et 4 552 étudiants à temps partiel en 2004-2005, pour un total d'inscriptions équivalentes à temps plein de 21 119.

Un événement important survenu en 1973 a été l'établissement du réseau des collèges communautaires du Nouveau-Brunswick qui a remplacé et élargi l'ancien réseau des écoles de métiers. Le réseau des collèges compte 11 campus, dont six fonctionnent en anglais et cinq en français. Un établissement spécialisé, soit le Collège de technologie forestière des Maritimes, fonctionne en dehors du réseau des collèges communautaires. Ensemble, ces établissements comptaient 5 380 étudiants dans les programmes ordinaires en 2005-2006, et 11 799 dans des programmes à contrat. Mille huit cent quatre-vingt-huit étudiants étaient inscrits à des programmes de rattrapage scolaire et à des programmes de formation en langue seconde. Mille huit cent quatre-vingt-dix-sept étudiants étaient inscrits à des cours du soir, 369 suivaient des cours offerts sur le Web et 1 408 suivaient des cours par correspondance.

Une partie du mandat du collège communautaire est de fournir la formation en apprentissage en salle de classe. Il s'agit d'une forme de formation postsecondaire qui existe depuis longtemps et qui réunit la formation en salle de classe et la formation en milieu de travail, habituellement pour une période de quatre ans. En mars 2006, 3 151 apprentis étaient inscrits dans 72 métiers désignés. Presque la totalité de ces étudiants étaient des hommes.

Le système public est composé de quatre universités comprenant sept campus, des onze campus du réseau des collèges communautaires ainsi que du collège de technologie forestière. Il y a aussi 81 emplacements d'établissements postsecondaires privés dans la province qui sont enregistrés en vertu de la *Loi sur la formation professionnelle* dans le secteur privé. Ensemble, ils comptaient 3 077 étudiants en 2005-2006, soit une diminution par rapport à deux fois ce nombre il n'y a que huit ans. La plupart de ces établissements offrent une formation propre à l'emploi à court terme, et même s'ils ne reçoivent pas de fonds provinciaux comme établissements, la plupart de leurs étudiants sont admissibles à l'aide provinciale et fédérale pour les étudiants. La catégorie des institutions privées comprend trois collèges professionnels, l'Atlantic Baptist University, St. Stephen University et Bethany College, dont les étudiants sont aussi admissibles à l'aide aux étudiants. Toutefois, ces collèges ne reçoivent pas de financement provincial. Ils sont tous constitués en corporation par des lois d'intérêt privé adoptées à l'Assemblée législative.

Voilà un aperçu très sommaire de l'évolution et de la structure actuelle du système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick. La province a raison d'être fière de son passé et de l'héritage qu'elle a légué au présent. Mais notre tâche est de regarder l'avenir, et pour l'avenir de l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick il faudra affronter de graves défis et résoudre des questions difficiles.

Le premier défi est posé par la nature changeante de l'économie mondiale et les nouvelles réalités auxquelles font face nos étudiants qui tentent de se préparer pour l'avenir, un avenir qui promet d'être très différent du passé (et de celui de leurs parents). Tout au moins, notre système postsecondaire doit être souple et pouvoir s'adapter rapidement aux nouvelles perspectives. Pour que le Nouveau-Brunswick relève ce défi, nos étudiants et nos établissements postsecondaires doivent être prêts et équipés pour pouvoir être concurrentiels dans un contexte mondial. C'est-à-dire que nos diplômés doivent pouvoir se tailler une place auprès des meilleurs au monde et nos établissements doivent être aussi bons que partout ailleurs. Nos diplômés doivent connaître à fond les technologies de communication les plus récentes et nos établissements doivent pouvoir utiliser ces technologies dans l'enseignement et l'apprentissage. Ils doivent aussi profiter des possibilités que présente l'enseignement à distance.

Le deuxième défi majeur découle de la réalité démographique du Nouveau-Brunswick. La population vieillit et ce vieillissement, jumelé au faible taux d'immigration, nous met devant la réalité d'une baisse considérable et certaine des inscriptions aux établissements postsecondaires si rien ne change. Les inscriptions, surtout aux universités, diminuent déjà et nous pouvons prévoir une autre érosion d'environ 20 % au cours de la prochaine décennie plus ou moins dans le secteur anglophone et un peu plus dans le secteur francophone. La figure 1 ci-dessous illustre cette réalité.

Ensemble, ces défis appellent de nouvelles orientations courageuses en matière d'éducation postsecondaire. Le maintien du statu quo n'est pas du tout une solution acceptable; il mène tout simplement à un déclin. Le choix doit être plus innovateur et transformer les défis en possibilités de changement.

Figure 1 : **Nombre d'étudiants potentiels au postsecondaire**

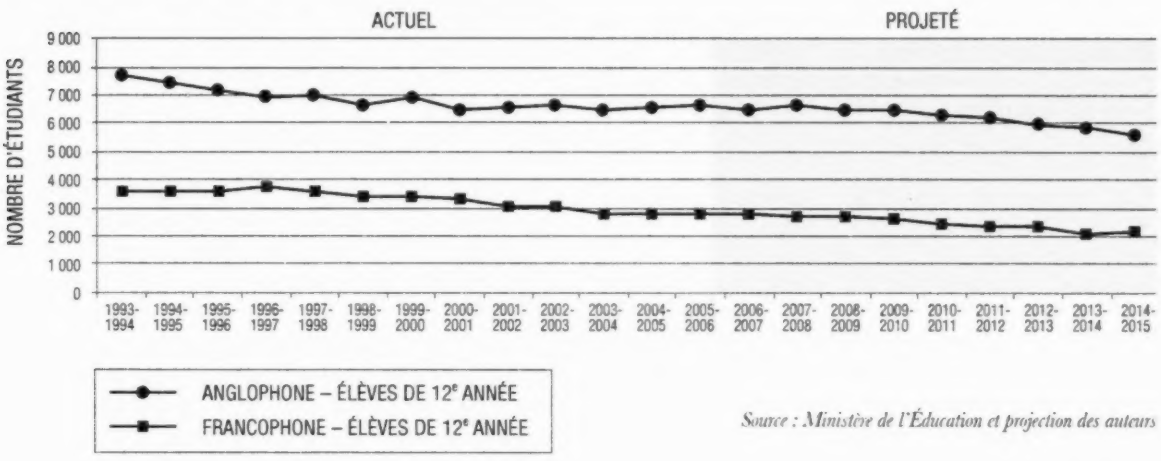

Source : Ministère de l'Éducation et projection des auteurs

Le reste du présent document de réflexion vise à susciter une réponse à ces défis, à donner une orientation vers un système postsecondaire plus dynamique, un système qui répondra aux besoins des futurs étudiants et qui sera la garantie d'une société prospère et en santé. En préparant vos réponses au présent document de réflexion, commencez surtout par vous poser deux questions principales : d'abord « à quoi ressemblerait le système postsecondaire idéal pour le Nouveau-Brunswick? » et deuxièmement, « quelles seraient mes attentes envers un tel système? »

Les enjeux et les questions sont regroupés sous six titres : accessibilité, pertinence et réponse, qualité et responsabilité, efficacité, collaboration et différenciation, et finances. Même si nous espérons que ce regroupement vous aidera à organiser vos réponses et facilitera la discussion qui s'ensuivra, ces sujets sont manifestement interdépendants. Vous n'avez pas à vous limiter aux questions. Dans tous les cas, nous avons prévu des sections où vous pouvez ajouter les commentaires qui vous viendront à l'esprit. Vous ne devez pas non plus vous sentir obligés de répondre à toutes les questions.

Accessibilité

Dans une société libre et démocratique, l'accès à l'éducation postsecondaire est une valeur fondamentale. Chaque individu a la possibilité d'apprendre, d'acquérir des connaissances et des aptitudes qui correspondent à sa capacité, à ses besoins et à ses intérêts. Aucun obstacle ne doit être créé par le revenu, l'âge ou les choix faits plus tôt dans la vie; une information adéquate doit être disponible pour guider les individus et leurs parents et les partenaires dans chaque étape de leur expérience éducative.

Comment le Nouveau-Brunswick se tire-t-il d'affaires par rapport à cette valeur fondamentale? À certains égards, le Nouveau-Brunswick s'en tire très bien. Les inscriptions et les taux de participation aux universités (ceux qui fréquentent l'université en pourcentage du groupe des 18 à 24 ans) sont élevés. En effet, les taux de participation sont parmi les plus hauts au Canada. La situation n'est pas aussi rose cependant quand on constate qu'environ 20 % des étudiants ne passent pas de la première à la deuxième année. Ce taux d'abandon élevé place les universités du Nouveau-Brunswick dans la dernière moitié des universités canadiennes, et bien en-deçà du taux que bon nombre pourraient juger acceptable. Il représente un sérieux gaspillage de précieuses ressources humaines pour l'individu, ses parents et la société en général. Comment expliquer une telle situation? Les gens qui s'inscrivent à l'université mais qui feraient mieux de suivre une autre forme d'éducation postsecondaire sont-ils trop nombreux? Se sont-ils inscrits à un programme qui ne les intéressait pas ou auquel ils n'étaient pas bien adaptés? Ont-ils reçu de mauvais conseils ou de mauvais avis?

Figure 2 : **Taux de participation universitaire**

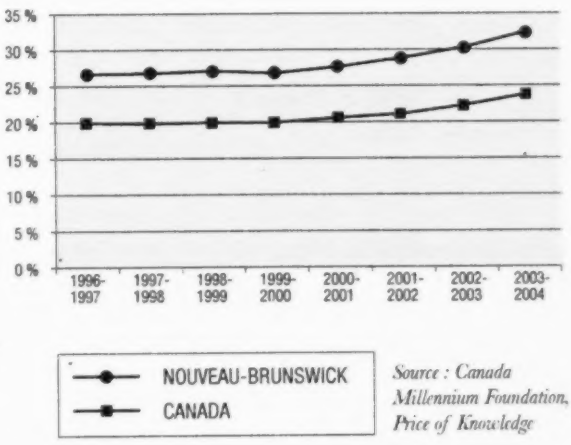

Source : Canada Millennium Foundation, Price of Knowledge

Dans le cas des collèges communautaires, la situation est très différente. Ici, les inscriptions et les taux de participation au Nouveau-Brunswick sont grandement inférieurs à la moyenne nationale. En effet, dans certains cas, les taux de fréquentation du collège correspondent à ceux des universités. La figure 3 indique les taux de participation pour les 18 à 21 ans aux collèges du Nouveau-Brunswick, en comparaison avec ceux de l'ensemble du Canada.

Pourquoi cette différence? Le collège communautaire n'est-il pas vu comme un choix aussi attrayant que l'université? Le réseau des collèges ne répond-il pas aux besoins d'un aussi grand nombre d'étudiants éventuels qu'ailleurs au Canada? La difficulté d'obtenir un crédit universitaire pour le travail effectué dans un collège décourage-t-elle les étudiants

à s'inscrire au collège? Cette tendance par rapport aux inscriptions répond-elle aux besoins du marché du travail au Nouveau-Brunswick et ailleurs?

Figure 3 : **Taux de participation dans les collèges**

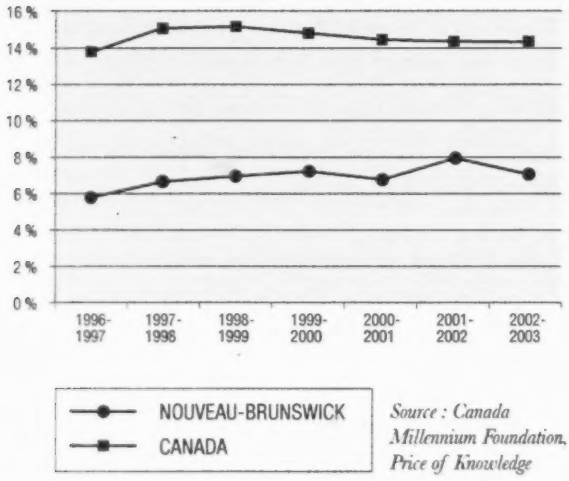

Source : Canada Millennium Foundation, Price of Knowledge

Le programme de la formation en apprentissage est étroitement lié au réseau des collèges communautaires et offre le volet de la formation théorique. Les inscriptions aux programmes d'apprentissage ont augmenté légèrement au cours des dernières années, mais nous savons qu'au Nouveau-Brunswick, comme ailleurs au pays, il pourrait y avoir, et il y a effectivement, de nombreuses vacances dans bon nombre de métiers qualifiés. C'est une grande menace pour l'économie de la province. Quelles mesures doivent être prises pour recruter un plus grand nombre de gens dans ces métiers? Qui doit s'en charger? Le gouvernement et l'industrie ou le système d'apprentissage?

Les collèges privés offrent une solution de rechange au système public, surtout pour ceux qui cherchent une formation propre à l'emploi d'une durée relativement courte. Mais les inscriptions dans les établissements privés ont diminué de façon assez dramatique au cours des dernières années, même si elles semblent s'être maintenant stabilisées. Quelles sont les incidences sur l'accessibilité d'un marché du secteur privé qui fluctue?

En général, le Nouveau-Brunswick maintient un équilibre raisonnable entre les gens de l'extérieur de la province qui viennent étudier ici et ceux du Nouveau-Brunswick qui vont étudier ailleurs. Cet arrangement semble être acceptable. Après tout, les études ailleurs peuvent être une expérience d'apprentissage positive en soi. Cette situation présente un aspect troublant. Elle ne semble pas donner au Nouveau-Brunswick les dividendes auxquelles on pourrait s'attendre. Bon nombre de ceux qui étudient ailleurs ne reviennent pas dans la province, et bon nombre de ceux qui viennent d'ailleurs ne restent pas après l'obtention du diplôme. Parmi les Néo-Brunswickois qui restent ici pour faire leurs études postsecondaires, bon nombre quittent la province après avoir obtenu leur diplôme.

Nous notons avec intérêt la *Loi sur le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité* adoptée par l'Assemblée législative en juin 2006. Cette loi prévoit un remboursement maximum de 2 000 $ par année (total de 10 000 $ ou 50 % du total des frais de scolarité) contre les frais de scolarité payés par les personnes qui travaillent au Nouveau-Brunswick après l'obtention du diplôme, et qui paient de l'impôt provincial sur le revenu. Cette mesure pourrait être un ajout important au crédit d'impôt, aux prêts et aux subventions actuellement accessibles aux étudiants postsecondaires. Nous suivrons la situation avec intérêt pour voir quelle sera l'efficacité de cette mesure.

Nous ne pouvons pas mettre fin à une discussion sur l'accessibilité sans noter la sous-représentation des Premières Nations dans les établissements postsecondaires. Ce problème est lié à des enjeux de compétences gouvernementales, mais le résultat demeure inacceptable pour tous les Canadiens. Nous devons arriver à de meilleurs résultats.

Pertinence et réponse

Le système postsecondaire au Nouveau-Brunswick répond-t-il aux besoins de la province, y compris à ceux des étudiants et des employeurs? Le taux d'abandon relativement élevé chez les étudiants universitaires ainsi que le faible taux de participation pour les étudiants des collèges soulèvent des préoccupations à cet égard. Les étudiants abandonnent-ils leurs études parce qu'ils sont mal préparés, ou parce que les programmes auxquels ils se sont inscrits n'ont pas répondu à leurs besoins?

Dans quelle mesure par exemple les programmes d'études et la technologie sont-ils à jour? Pourquoi autant d'étudiants universitaires s'inscrivent-ils aux programmes des arts alors que le besoin de diplômés en sciences, en mathématiques pures et appliquées, en informatique et en génie augmente? Les programmes des collèges sont-ils trop concentrés sur des matières restreintes? Une attention suffisante est-elle accordée par les collèges à l'éducation générale de façon à ce que les étudiants soient mieux équipés pour trouver ou même créer des emplois dans cette nouvelle économie qui change rapidement? Est-ce que les universités portent assez d'attention au développement des compétences et à la préparation pour le marché du travail? Répondons-nous de façon adéquate à la pénurie accrue de travailleurs dans les métiers qualifiés? Le fait que 97 % des apprentis soient encore des hommes semblerait indiquer qu'on a raté au moins une possibilité.

Nos établissements postsecondaires sont-ils assez souples et sont-ils capables de s'adapter aux nouvelles circonstances dans un délai raisonnable? D'importantes questions se posent dans les secteurs collégiaux et universitaires. Le degré de contrôle gouvernemental centralisé du système collégial est-il encore approprié? Les collèges devraient-ils être plus autonomes et devrait-il y avoir une représentation communautaire accrue au conseil d'administration, en particulier des étudiants et des employeurs?

Dans le cas des universités, nous devons nous demander si le rôle traditionnel des sénats et des conseils d'administration, vu surtout que les intérêts des professeurs sont maintenant protégés par la négociation collective, répond encore aux besoins d'une société contemporaine? Ou au contraire, cette représentation sert-elle à retarder la réponse et à limiter l'innovation? L'intérêt du public, y compris celui des étudiants et des employeurs, est-il suffisamment représenté et protégé? Les universités connaissent-elles assez bien les nouveautés dans les écoles secondaires de la province?

Qualité et responsabilité

La qualité et la responsabilité sont au cœur même de l'intérêt public en matière d'éducation postsecondaire. Actuellement, la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes (CESPM) a le mandat d'assurer un suivi et de rendre compte des mécanismes d'assurance de la qualité en place dans chaque université qui relève de son champ de compétence (qui comprend toutes les universités et le Collège des technologies forestières des Maritimes). Il importe et il est opportun d'examiner l'efficacité de ce mandat. Ce faisant, nous devons nous demander si les collèges communautaires devraient être inclus, et si un organisme néo-brunswickois, un qui englobe les collèges, serait plus efficace.

La qualité et la responsabilité s'appliquent au secteur privé également. Dépendre des forces du marché pour éliminer le mauvais enseignement est une chose. Être convaincu que les étudiants dont les frais de scolarité sont appuyés par les programmes d'aide aux étudiants reçoivent une formation ou une éducation de qualité, c'est une autre chose. Les employeurs éventuels veulent être assurés que les programmes offerts dans la province, que ce soit dans le secteur public ou privé, atteignent leurs objectifs.

Les avantages d'un solide cadre de responsabilité et d'assurance de la qualité sont doubles. D'une part, les établissements doivent préciser les objectifs des programmes qu'ils offrent. Qu'est-ce que les étudiants sont censés apprendre? Quelles compétences devraient-ils acquérir? Après tout, il est impossible d'évaluer si un enseignement et un apprentissage sont efficaces à moins de bien connaître les attentes. Deuxièmement, l'assurance de la qualité et la responsabilité exigent que l'enseignement soit efficace. Nos établissements accordent-ils assez d'importance à l'enseignement de la pédagogie? L'efficacité de l'enseignement est-elle vérifiée et les programmes en place assurent-ils la meilleure qualité d'enseignement possible? Les étudiants participent-ils de façon efficace à l'évaluation de la qualité de l'enseignement? Chaque établissement, en résumé, accorde-t-il une importance suffisante à la qualité de l'enseignement?

Quel est le rôle de la recherche en matière d'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick? Un fait désolant c'est que cette province se classe dernière parmi les provinces pour ce qui est du financement à la recherche par membre du corps professoral. Comme le montre la figure 4, la valeur monétaire du financement à la recherche est demeurée étonnamment fixe au cours des dernières années, alors que pour le Canada en général, elle a augmenté constamment.

Figure 4 : **Dollars à la recherche par membre du corps professoral**

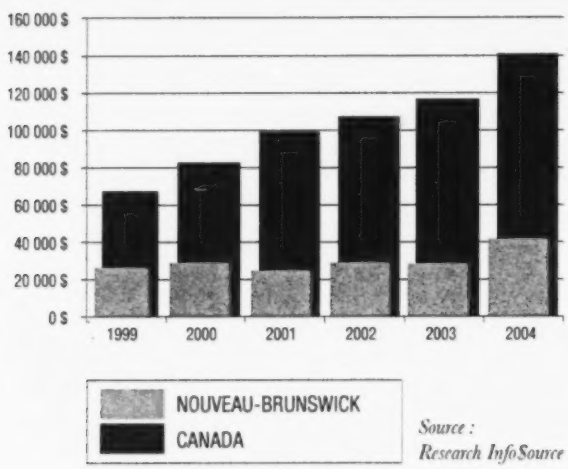

Source : Research InfoSource

Une situation un peu différente et peut-être plus optimiste est révélée dans la figure 5 qui indique le financement total à la recherche pour chacune des universités du Nouveau-Brunswick. Comme on pourrait s'y attendre, l'UNB a obtenu la majeure partie du financement à la recherche au Nouveau-Brunswick, Moncton occupant la deuxième place, mais les fonds qu'elle a obtenus à ce chapitre étant beaucoup moins élevés. Mount Allison et St. Thomas sont des joueurs relativement petits dans le domaine de la recherche.

Figure 5 : **Financement fédéral à la recherche**

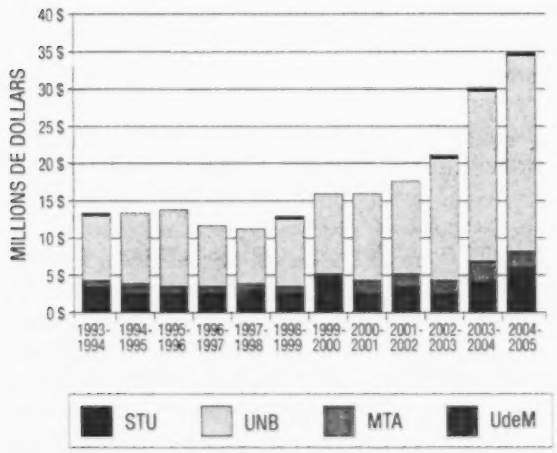

Source : CAUBO

Quelle importance devrions-nous accorder à cette information? D'une part, elle est certes troublante pour ce qui est des perspectives de productivité et de compétitivité accrues dans une économie du savoir. Mais chaque professeur devrait-il être obligé de faire activement de la recherche, et qui devrait être chargé de juger la qualité et la pertinence de la recherche effectuée? De plus, si on ne s'attend pas à ce que tous les professeurs effectuent de la recherche, les charges d'enseignement devraient-elles être adaptées en conséquence? Les collèges communautaires peuvent-ils jouer un rôle dans la recherche?

Il s'agit là d'un enjeu important pour le Nouveau-Brunswick parce que les mandats de nos universités varient considérablement par rapport à la recherche. L'UNB et Moncton se considèrent comme des universités à service complet, une définition qui comprend la recherche et l'enseignement de deuxième cycle. Mount Allison et St. Thomas d'autre part, se définissent comme des établissements principalement d'enseignement du premier cycle. Cette différenciation sert-elle les intérêts du Nouveau-Brunswick, et qu'est-ce que cela implique pour l'assurance de la qualité, la gouvernance, la collaboration et le financement?

Efficacité

La question principale qui se pose est celle de savoir si et dans quelle mesure les structures et les opérations internes de nos établissements postsecondaires favorisent l'avancement des principaux objectifs de l'accessibilité, de la pertinence et de la sensibilité, de la qualité et de la responsabilité. Dans le cas des établissements publics au moins, l'intérêt du public doit passer avant les intérêts des établissements.

La population a au moins le droit de s'attendre à ce que les établissements postsecondaires publics, les collèges et les universités, fonctionnent comme une composante d'un système provincial. Nous devrions nous attendre, dans la plus grande mesure du possible, à ce qu'un crédit obtenu dans un établissement provincial, collège ou université, soit reconnu par les autres.

Il faut établir des mécanismes appropriés pour assurer cette transparence, ces mécanismes devant être établis par les établissements eux-mêmes, ou

par le gouvernement, ce qui serait préférable. Ces mécanismes peuvent comprendre l'élaboration de protocoles crédit par crédit à l'avance, selon la méthode du British Columbia Council on Admissions and Transfer ou le Nova Scotia Prior Learning Assessment Centre. On pourrait aussi prévoir un système plus souple pour le transfert de blocs. Quel mécanisme permettrait d'atteindre de façon plus efficace et appropriée l'objectif souhaité pour le Nouveau-Brunswick?

Nous devons remettre en question le degré de séparation qui existe entre les collèges communautaires et les universités, en particulier lorsque les deux établissements sont situés dans la même localité. Cette division appelée « division binaire » assure-t-elle une utilisation optimale des ressources publiques? Y aurait-il une valeur à une collaboration accrue? En posant cette question, nous devons reconnaître les contraintes puissantes que représentent les différentes cultures des deux types d'établissements. Nous devons aussi reconnaître qu'une seule approche ne conviendra sans doute pas à toutes les situations. Les besoins et les possibilités varient. Un des points importants concerne l'Université de Moncton à Shippagan et à Edmundston, et la meilleure façon d'assurer leur avenir. Une nouvelle relation avec le réseau des collèges communautaires offre une solution. Le développement de centres d'excellence spécialisés pourrait être une autre solution. Une autre situation qui présente une possibilité unique c'est la décision d'établir un collège communautaire à Fredericton. Quel devrait être le rôle et la relation de ce collège par rapport à l'UNB et à l'Université St. Thomas? Est-il possible de créer un nouveau genre d'établissement conçu pour répondre aux besoins du XXI^{e} siècle?

Collaboration et différenciation

Nous vivons dans un contexte de plus en plus mondialisé où la compétitivité internationale est devenue la clé du mieux être et de la prospérité des pays et des provinces. La compétitivité internationale dépend plus que jamais auparavant de l'éducation et de la formation des gens. Nous devons établir les plus hautes normes possible d'accomplissement pour nos étudiants et nos établissements. Ils doivent pouvoir faire face à la concurrence internationale et réussir. L'avenir du Nouveau-Brunswick en dépend.

Nous ne croyons pas qu'une uniformisation accrue, soit des programmes ou des établissements, soit vraiment ce que la nouvelle réalité mondiale exige. L'uniformisation prépare souvent la voie à la médiocrité. Nous avons besoin d'un système postsecondaire plus innovateur et plus créatif, et cet objectif peut être mieux atteint si nous encourageons la différenciation entre les établissements et à l'intérieur des établissements. Ceux-ci doivent décider où ils peuvent exceller et ils doivent avoir la liberté de poursuivre cet objectif avec énergie. La différenciation doit aller de pair avec la collaboration. Autrement, nous favorisons la mentalité d'encloisonnement qui est déjà trop présente. La solution idéale que nous devons viser est de promouvoir la collaboration avec la différenciation. Comment pouvons-nous mieux y arriver?

Une partie de la réponse consiste à consacrer plus d'efforts à la planification stratégique au niveau de l'établissement. Planification stratégique n'est pas synonyme de démarches pour défendre tout ce que l'établissement fait déjà actuellement. La planification stratégique consiste à se pencher sur les circonstances et les perspectives auxquelles l'établissement est confronté et à faire des choix – dont certains sont sans doute difficiles – qui orienteront l'établissement vers une situation souhaitée. Cette planification stratégique est axée sur les résultats et non sur les activités. C'est un outil utilisé pour arriver à un meilleur avenir et non un objectif en soi.

Quelle est la situation de la planification stratégique des collèges et des universités du Nouveau-Brunswick? Comment nous définissons-nous et comment cette définition correspond-t-elle aux besoins de la province? Nous savons que les universités ont consacré beaucoup d'efforts et d'énergie à la planification stratégique. Nous serons intéressés à discuter avec elles des résultats de ce travail.

Fait intéressant, le défi de la différenciation avec la collaboration soulève différentes questions pour les secteurs collégial et universitaire. Pour parler franchement, le réseau des collèges a peut-être besoin de la différenciation, tandis que le secteur universitaire bénéficierait en collaborant de plus près. Chaque collège a-t-il la liberté de répondre de façon appropriée aux besoins de formation de sa collectivité? Les établissements collégiaux et universitaires dans

la même localité devraient-ils être intégrés plus étroitement? Devrait-il exister une plus grande collaboration entre les universités? Nous constatons par exemple que le Nouveau-Brunswick n'a pas d'équivalent du Conseil des universités de l'Ontario ou du Conseil des recteurs des universités de la Nouvelle-Écosse. Devrait-il y avoir un regroupement encore plus général, un qui inclut la représentation des collèges aussi bien que des universités, un qui explore les secteurs où l'efficacité et de la qualité accrues pourraient être atteintes par le partage des services? Devrait-il exister une collaboration accrue entre l'Université de Moncton et l'Université du Nouveau-Brunswick, surtout pour les études de deuxième cycle et pour la recherche?

Finances

Qui devrait payer pour l'éducation postsecondaire et de combien devrait être la contribution sont parmi les enjeux les plus litigieux auxquels cette commission fait face. Certains préconisent des frais de scolarité plus élevés en disant que les avantages à l'avenir d'une éducation postsecondaire compensent largement le coût des frais de scolarité. D'autres par contre préconisent des frais de scolarité moins élevés ou même aucuns frais de scolarité, en invoquant l'équité et en reconnaissant le fait que les revenus plus élevés qui sont associés à des études postsecondaires rapporteront plus d'impôts sur le revenu au gouvernement.

Les frais de scolarité, surtout dans les universités, ont sans contredit augmenté au cours des dernières années, comme l'indique la figure 6. Ils représentent maintenant un pourcentage beaucoup plus élevé du total du revenu d'exploitation.

Même si cela doit être reconnu, il faut aussi reconnaître que les frais de scolarité ne sont pas le seul élément ni nécessairement le plus important élément du coût total de la fréquentation d'un établissement postsecondaire. Beaucoup d'étudiants n'ont pas d'autres choix que de vivre éloignés de leur domicile, ce qui ajoute substantiellement au coût total, comme d'ailleurs le revenu qui est perdu pour bon nombre d'étudiants, surtout les étudiants plus âgés.

C'est pourquoi nous avons besoin de bien regarder les façons de réduire le coût total. L'expérience dans la Miramichi, où plusieurs universités offrent des cours de première année dans la communauté, représente le genre de collaboration qui peut rapporter d'énormes dividendes pour un accès accru et des coûts moindres. Dans le même ordre d'idées, les technologies de communications modernes rendent l'éducation à distance une alternative réaliste pour certains étudiants et nous avons besoin d'explorer des façons d'accentuer sa disponibilité au Nouveau-Brunswick.

Bien entendu, il importe également de se pencher sur la question de l'aide aux étudiants qui est distincte du coût de l'éducation postsecondaire, même si elle y est clairement rattachée. Actuellement, l'aide aux étudiants prend diverses formes – mais selon certains, des formes déroutantes, y compris les remboursements de l'impôt provincial et fédéral sur le revenu, les programmes fédéraux et provinciaux intégrés de prêts aux étudiants, de bourses et de remises des prêts, le programme de bourses du millénaire du Canada ainsi que le nouveau crédit de remboursement d'impôt pour les frais de scolarité du Nouveau-Brunswick. En plus de ces programmes, il y a les programmes

Figure 6 : **Frais pour les étudiants comme source de revenu d'exploitation de l'université**

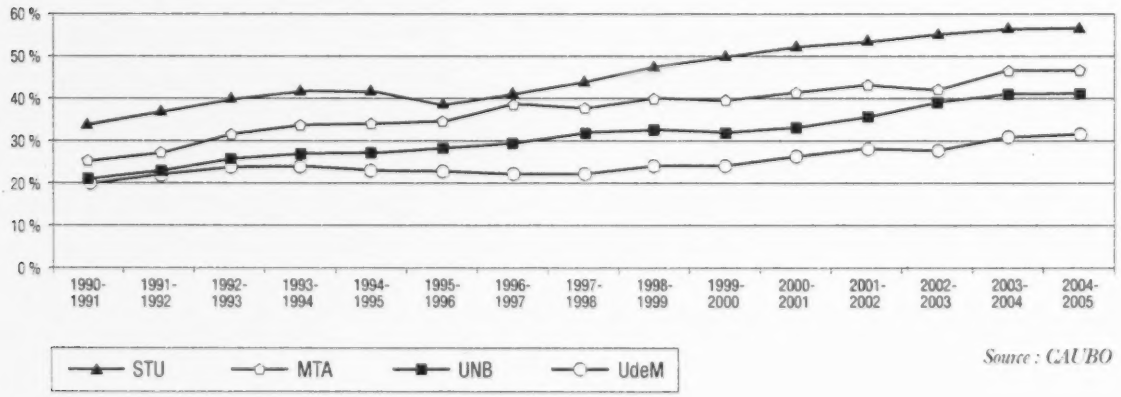

Source : CAUBO

de bourses financés et administrés par chaque université et organisme privé. La figure 7 présente les principales composantes de l'aide aux étudiants. Il s'agit des dépenses totales, mais les provinces illustrées ont été sélectionnées parce qu'elles sont raisonnablement comparables en termes de grosseur et de population étudiante. Bien que les montants ne soient pas exactement comparables, ils sont toutefois utiles pour illustrer le fait que dans l'ensemble, le Nouveau-Brunswick se tire bien d'affaires à cet égard. En effet, la province se classe deuxième pour le total de l'aide aux étudiants, dépassée seulement par la Saskatchewan.

Figure 7 : **Total de l'aide provinciale aux étudiants**

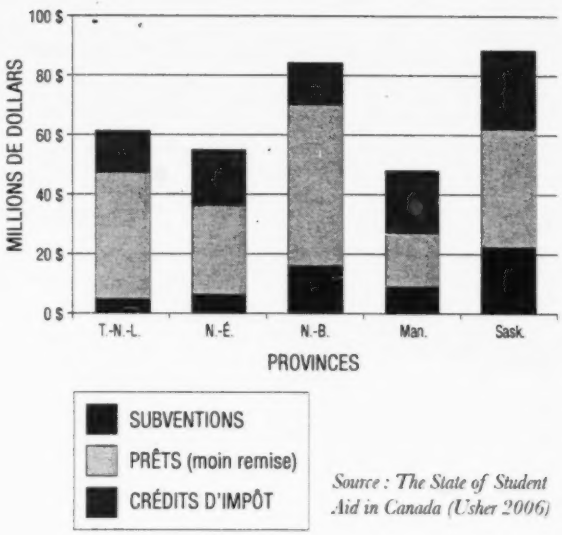

Source : The State of Student Aid in Canada (Usher 2006)

De nombreuses propositions ont été présentées pour simplifier l'aide aux étudiants et la rendre plus efficace et plus équitable, ce qui n'est pas surprenant. Les régimes de taxe des diplômés et de remboursement des prêts en fonction du revenu tombent dans cette catégorie. Le dernier régime reporte le remboursement du prêt jusqu'après l'obtention du diplôme et le montant à rembourser est fondé sur le revenu après l'obtention du diplôme. Les diplômés dont le revenu se situe en-deçà d'un niveau précisé ne paient rien, alors que ceux qui gagnent un salaire supérieur au niveau défini payent un pourcentage de leur revenu, habituellement pendant un nombre maximum d'années, après quoi, le prêt est complètement remis. Cette approche est déjà adoptée en Australie et au Royaume-Uni et a été récemment recommandée pour l'Ontario dans le rapport Rae.

Nous examinerons ces propositions et toute autre proposition très attentivement. Quelle que soit l'approche qui sera ultimement recommandée, l'objectif principal doit être de s'assurer que tous les Néo-Brunswickois disposent des moyens de poursuivre des études postsecondaires à un coût qui est raisonnablement abordable. Nous vous invitons à nous transmettre vos suggestions sur les moyens à prendre pour arriver à une telle solution.

Liste d'enjeux et de questions

Veuillez nous fournir quelques renseignements à votre sujet :

Sexe :
- ☐ Masculin
- ☐ Féminin

Âge :
- ☐ moins de 18 ans
- ☐ 18-24 ans
- ☐ 25-34 ans
- ☐ 35-44 ans
- ☐ 45-54 ans
- ☐ 55 ans et plus

Éducation :
- ☐ Aucun grade, certificat ou diplôme
- ☐ Certificat d'études secondaires
- ☐ Certificat ou diplôme d'une école de métiers
- ☐ Certificat ou diplôme collégial
- ☐ Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat
- ☐ Baccalauréat
- ☐ Certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat
- ☐ Maîtrise
- ☐ Doctorat acquis

Profession (y compris étudiant) :

Si vous êtes étudiant, à quel établissement et à quel programme êtes-vous inscrit?

Si vous êtes étudiant, étudiez-vous à temps plein ou à temps partiel?

Si vous êtes étudiant, quels sont vos projets après l'obtention du diplôme?

Si vous représentez un organisme ou un établissement, quel est son nom?

Si vous n'êtes pas étudiant et que vous ne représentez pas un organisme ou un établissement, pourriez-vous indiquer brièvement la nature de vos intérêts pour l'éducation postsecondaire?

Autre information qui d'après vous serait utile :

1. **À votre avis, à quoi ressemblerait le système postsecondaire idéal pour le Nouveau-Brunswick?**

2. **Comment décririeriez-vous vos attentes vis-à-vis de l'éducation postsecondaire?**

3. **Pouvez-vous suggérer des façons d'améliorer l'accessibilité, en particulier dans les régions rurales?**

4. **Quelles mesures doivent être prises pour encourager un plus grand nombre de diplômés à rester au Nouveau-Brunswick?**

5. **Pouvez-vous suggérer des initiatives qui aideraient à diminuer le taux d'abandon?**

6. **Le système postsecondaire au Nouveau-Brunswick répond-t-il aux besoins des étudiants et des employeurs?**

7. **D'après vous, comment les universités et les collèges du Nouveau-Brunswick se classent-ils comparativement aux autres?**

8. **D'après vous, quelles mesures devraient être prises pour améliorer la qualité et la quantité de la recherche dans les établissements postsecondaires du Nouveau-Brunswick?**

9. **D'après vous, quelle devrait être la relation entre les collèges communautaires et les universités?**

10. **Quel serait le moyen le plus efficace et le plus équitable de payer pour l'éducation postsecondaire?**

11. **Autres commentaires ou suggestions?**

Comment répondre

Nous voulons connaître vos points de vue.

Veuillez répondre aux questions de la liste, mais n'hésitez pas à nous dire ce que, d'après vous, nous devrions entendre.

C'est votre commission et vos points de vue sont importants, que vous parliez à titre personnel ou à titre de membres d'un groupe ou d'un établissement.

Écrivez-nous par courriel à **cpse-ceps@gnb.ca**
par télécopieur au **506-444-2054**
ou par la poste à
Commission sur l'éducation
postsecondaire au Nouveau-Brunswick
535, cour Beaverbrook, bureau 105
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 1X6

Si vous avez des questions, téléphonez-nous au **506-444-2082**.

N'oubliez pas de visiter notre site Web à **www.gnb.ca/cpse-ceps**. Vous y trouverez beaucoup d'information, y compris le présent document de réflexion.